

Objectifs généraux de la formation

- ✚ Répondre à une obligation réglementaire.
- ✚ Fournir un accueil adapté à tout public.
- ✚ Prendre conscience de son rôle dans la chaîne de l'accessibilité.
- ✚ Changer de regard sur le handicap.
- ✚ Connaître l'accessibilité de son établissement pour mieux accueillir.
- ✚ Savoir identifier les différents types de handicaps.
- ✚ Acquérir les bons réflexes et se sentir à l'aise.
- ✚ Les solutions d'adaptation des services.
- ✚ Définir une communication adaptée.

Programme

- ✚ Réglementation en vigueur et chaîne d'accessibilité.
- ✚ Handicap visuel : exercices et mises en situations.
- ✚ Handicap moteur : mises en situations.
- ✚ Handicap auditif : présentation des différentes surdités et atelier en Langue des Signes Française (LSF).
- ✚ Handicap psychique, mental et autisme : présentation et acquisition des bons réflexes.
- ✚ Bilan sur l'accessibilité des structures, mini audit Web et conseils.



Participants

- ✓ Tout public en situation d'accueillir ou de gérer l'accueil de personnes en situation de handicap



Durée et tarif

- ✓ 1 ou 2 journées suivant groupe
- ✓ À partir de 1 500 € la journée et 2 700 € les 2 journées



Les plus

- ✓ Échanges et questions/réponses entre les différents intervenants – certains en situation de handicap – et les stagiaires concernant l'accessibilité des structures participantes
- ✓ Remise du carnet de bord accessibilité et bonnes pratiques



Formation à distance

- ✓ Visioconférence avec accès au centre de ressources.

(voir modalités en fin de catalogue)

Conforme à la loi du 11 février 2005.

Formation obligatoire pour les Établissement recevant du Public (ERP) avec capacité d'accueil supérieure à 200 personnes (article 3 Loi n° 2015-988 du 5).

Possibilité de prise en charge au titre de votre compte personnel de formation (CPF) et par votre OPCA.

